

REGLEMENT COURSES DE SCHIRRHOFFEN – 01 mars 2025

Organisation

L'évènement est organisé par le Comité des Fêtes de la commune de Schirrhoffen. L'**organisateur** peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire par mail à l'adresse marcel.usselmann@free.fr ou par téléphone au 07 66 26 87 70.

Date, horaires et parcours

L'évènement aura lieu samedi 01 mars 2025 à Schirrhoffen.

Débutants/poussins	15:00	670 m	épreuve non chronométrée
Benjamins/Minimes	15:15	1000 m	
La boucle des fous	15:30	10 km	
Course	16:30	4,7 km	
Marche	16:30	4,7 km	épreuve non chronométrée

Le retrait des **dossards** se fera sur place le jour de l'épreuve. Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Condition de participation

Ainsi que le stipule l'article 231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses chronométrées n'est ouverte qu'aux coureurs) qui disposent :

- d'une **licence sportive FFA** Athlé en cours de validité le jour de la manifestation et adaptée au type de course
- d'un **PPS** (parcours de prévention santé) valable le jour de la course à renseigner sur <https://pps.athle.fr/>
- **d'un questionnaire de santé** pour les mineurs non licenciés dûment rempli par le participant et contresigné par le représentant légal.

Catégories d'âge

Le 10 km est accessible aux coureurs à partir de la catégorie **Cadets**.

Le 4,7 km est accessible aux coureurs à partir de la catégories **Cadets**.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

La catégorie **Espoirs** sera intégrée dans le classement **Seniors**.

Sécurité

L'organisateur déploiera un **Dispositif Prévisionnel de Secours** (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents aux endroits stratégiques de la course. Une équipe de secouristes sera également sur place.

Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Assurance, responsabilité et comportement

Les **organisateur**s ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de Groupama pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'**organisateur de l'évènement de running** en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera la disqualification du contrevenant.

Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par Performance 67.

Récompenses pour les épreuves chronométrées

Prix aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch et le premier de chaque catégorie pour le 10 km (sans cumul de podium)

Prix aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch pour le 4,7 km

Prix aux 3 premiers de chaque catégorie pour le 670m et le 1000 m

Récompenses spéciales

Prix aux 5 meilleurs déguisements sur l'ensemble de la manifestation

Annulation

Si en cas de force majeure (aléas climatiques...) ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant à hauteur de **70 %**. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification.